



CONSIGNES EVACUATION INCENDIE POUR LES PERSONNELS ENSEIGNANTS ET EDUCATIFS 2019-2020

Consignes d'évacuation :

Toute personne qui constate un début d'incendie déclenche l'alarme au niveau du premier boîtier rouge repéré et avise le bureau le plus proche qui prendra toute disposition pour appeler les secours.

- lorsque l'alarme retentit les élèves doivent sous la direction de leur professeur quitter la salle sans précipitation et en silence, en laissant leurs affaires,
- ils empruntent les trajets prévus à cet effet et se retrouvent au point de rassemblement dans la cour

Les enseignants en charge d'élèves devront :

- rassurer les élèves en rappelant les consignes
- fermer les fenêtres et éteindre les lumières
- vérifier l'effectif de la classe
- s'assurer de la prise en charge des élèves handicapés ou blessés : désigner 2 élèves ou faire appel à un adulte disponible
- fermer la porte de la classe (**MAIS pas à clé**) pour faciliter une intervention éventuelle des secours
- au point de rassemblement, faire ranger les élèves pour procéder à l'appel (*vous devez avoir une liste papier toujours sur vous*) et veiller à ce qu'aucun ne quitte le groupe
- remplir la fiche d'appel rose qui se trouve dans chaque salle et la transmettre au responsable dans la cour : 1- chef d'établissement. Si absent : 2- adjoint gestionnaire. Si absent : 3- CPE. *Rappel : n'indiquer sur cette fiche que les élèves absents entre l'appel en classe et l'appel dans la cour pour permettre une identification très rapide des élèves qui seraient en danger.*

En cas d'alerte incendie dans le bâtiment incluant la salle d'EPS (centrale située dans l'école maternelle):

Le professeur et ses élèves rejoignent leur point de rassemblement dans la cour du collège. L'école maternelle préviendra le collège de la fin de l'alerte.

La Principale
AMIGUES Virginie